



DECLARATION CONJOINTE

Attaque du domicile d'une défenseure des droits politiques des femmes en RD Congo.

Goma, 31 mai 2022

Protection International (PI) et la Coalition des Femmes Défenseuses des Droits Humains (CFDDH) du Nord-Kivu et du Sud-Kivu condamnent fermement l'attaque menée par des personnes armées dans la nuit du 18 au 19 mai 2022 au domicile de Mme Carine Kanku, défenseure des droits politiques et Coordinatrice Nationale de la Dynamique Nationale des Femmes Candidates (DYNAFEC) en République Démocratique du Congo.

Lors de cette attaque, une douzaine de personnes armées de machettes ont escaladé le mur de la clôture puis ont brisé les fenêtres et la porte d'entrée de la maison. Ils ont essayé de pénétrer de force dans la maison mais n'y sont pas parvenus. Mme Kanku, son mari et leurs enfants ont été choqués par cette attaque. Les malfrats ont pris la fuite avant l'arrivée de la police.

PI et CFDDH notent que cette agression intervient quelques jours après que la DYNAFEC ait lancé [une pétition](#) et une protestation 'sit-in' devant le parlement congolais pour attirer l'attention des parlementaires sur la nécessité et la pertinence de prendre en compte l'article 14 de la Constitution relatif à la parité et l'article 13 de la loi électorale afin de favoriser la participation politique des femmes aux prochaines élections de 2023.

PI et la CFDDH considèrent cette attaque comme une forme d'intimidation et une menace visant à décourager et étouffer la lutte de milliers de femmes engagées dans la réforme électorale, gage d'un processus électoral crédible, transparent, démocratique, pacifique et inclusif en RDC.

PI et la CFDDH expriment leur solidarité avec Mme Carine Kanku et réitèrent leur soutien à la DYNAFEC et à tous les mouvements de femmes engagés dans un



plaidoyer pacifique pour la participation politique des femmes et dans les instances décisionnelles.

A la lumière de cet incident, nous appelons les autorités congolaises à :

- Mener une enquête rigoureuse pour identifier les auteurs de cette attaque et les inculper conformément aux lois de la RDC ;
- Veiller à ce que les droits de manifestation et d'expression soient respectés conformément à l'article 26 de la Constitution de la République;
- Renforcer la sécurité et la protection des femmes défenseuses des droits humains avant, pendant et après les élections prévues en 2023 ;
- Encourager la participation politique des femmes congolaises au processus électoral afin de faciliter la participation des femmes à la gestion des affaires publiques.